

Note aux Rédactions

Mardi 19 octobre 2021



Sécurisation de carrefours Arrondissement de Dunkerque

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'actions de renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord, le Département engagera des travaux de sécurisation de **3 carrefours situés hors agglomération** (sous réserve des conditions climatiques et des aléas de chantier) à compter du mardi 2 novembre 2021 et pour une durée d'un mois. Chaque chantier durera 10 jours.

Ces aménagements consistent à reconstruire les îlots directionnels en les repositionnant et à renforcer la signalisation. Ils permettront d'améliorer la visibilité et la lisibilité de ces carrefours et de sécuriser les échanges entre les voies.

Sécurisation du carrefour RD17A route de l'Afgand/RD3 route de Watten à Spycker
Ces travaux seront réalisés sous route barrée. Déviation par la RD3 et la RD17 à Brouckerque.

Montant des travaux : 46 086 euros entièrement financés par le Département du Nord.

Sécurisation du carrefour RD131A/RD3 route de Watten à Spycker
Ces travaux seront réalisés sous route barrée. Déviation par la RD131 à Spycker et Armbouts-Cappel et la RD3 à Spycker.

Montant des travaux : 56 928 euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

Sécurisation du carrefour RD17 route de Pitgam/RD3 route de la Colme à Brouckerque
Ces travaux seront réalisés sous route barrée. Déviation dans les deux sens de circulation par la RD52 à Steene et Crochte, la RD110 à Pitgam et Drincham et la RD11 à Drincham et Looberghe.

Montant des travaux : 33 607 euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place de clauses d'insertion :

Les entreprises chargées de la réalisation du chantier contribueront à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi à concurrence de 30 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.